

MAIRIE D'AUTHEUIL-AUTHOUILLET
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 13 MAI 2024

—◆—
PROCÈS VERBAL

L'an deux mil vingt-quatre,

Le 13 mai à 20 heures 00,

Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur NOËL Denis, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames BUSSI Isabelle, PEIGNER Odile, ROUSSEL Nathalie, MERLETTE Lucille, Messieurs NOËL Denis, POULIN Etienne, CHARPENTIER Raynald, ROUSSEL Franck, CRÉPEAU Serge, BERNAGE Jérôme

ABSENTS EXCUSES : MAHEUX Janine pouvoir à CHARPENTIER Raynald, DIAS Delphine pouvoir à BUSSI Isabelle, CAPPOËN Grégory, PAUL Olivier, LEMARCHAND Françoise

Madame MERLETTE Lucille a été élue secrétaire de séance,

REVISION LOYER Logement Etage Gare 1 rue du Manoir *Délib. N°2024-12*

Monsieur le Maire rappelle que le loyer de base est révisé annuellement en fonction de la variation de la moyenne sur quatre trimestres de l'indice publié par l'INSEE.

L'indice de référence des loyers est celui du 4^{ème} trimestre de l'année en cours soit une augmentation 3,50 % pour l'année 2023. Pour rappel le loyer actuel est de 311,30 €.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide l'augmentation du loyer 1 rue du Manoir de 2,00 % soit un loyer de 317,53 €.

L'augmentation du Loyer sera effective le 1^{er} janvier 2025.

Le montant du loyer pour l'année de référence sera donc de 317,53 €uros (trois cent dix-sept euros et cinquante-trois centimes) au 1^{er} janvier 2025.

Adopté à l'unanimité

REVISION LOYER 37 rue Yves Montand *Délib. N°2024-13*

Monsieur le Maire rappelle que le loyer de base est révisé annuellement en fonction de la variation de la moyenne sur quatre trimestres de l'indice publié par l'INSEE.

L'indice de référence des loyers est celui du 4^{ème} trimestre de l'année en cours soit une augmentation de 3,50% pour 2023. Pour rappel le loyer actuel est de 357,17 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide l'augmentation du loyer 37 rue Yves Montand de 2,00 % soit un loyer de 364,31 €.

L'augmentation du Loyer sera effective le 1^{er} janvier 2025.

Le montant du loyer pour l'année de référence restera donc de 364,31 €uros (trois cent soixante-quatre euros et trente et un centimes) au 1^{er} janvier 2025.

Adopté à l'unanimité

REVISION LOYER 39 rue Yves Montand Délib. N°2024-14

Monsieur le Maire rappelle que le loyer de base est révisé annuellement en fonction de la variation de la moyenne sur quatre trimestres de l'indice publié par l'INSEE.

L'indice de référence des loyers est celui du 1^{er} trimestre de l'année en cours soit une augmentation de 3,49 % pour l'année 2023 et de 3,50 pour l'année 2024. Pour rappel le loyer actuel est de 501,34 €.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide l'augmentation du loyer 39 rue Yves Montand de 2,00 % soit un loyer de 511,37€.

L'augmentation du Loyer sera effective le 1^{er} avril 2025.

Le montant du loyer pour l'année de référence sera donc de 511,37 €uros (cinq cent onze euros et trente-sept centimes) au 1^{er} avril 2025.

Adopté à l'unanimité

REVISION LOYER 43 Rue Yves Montand Délib. N°2024-15

Monsieur le Maire rappelle que le loyer de base est révisé annuellement en fonction de la variation de la moyenne sur quatre trimestres de l'indice publié par l'INSEE. L'indice de référence des loyers est celui du 3^{ème} trimestre de l'année en cours soit une augmentation de 3,49 % pour l'année 2023. Pour rappel le loyer actuel est de 574,51 €.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide l'augmentation du loyer 43 rue Yves Montand de 2,00 % soit un loyer de 586,00 €.

L'augmentation du Loyer sera effective le 1^{er} octobre 2024.

Le montant du loyer pour l'année de référence sera donc de 586,00 €uros (cinq cent quatre-vingt-six euros) au 1^{er} octobre 2024.

Adopté à l'unanimité

REVISION LOYER 41 Rue Yves Montand Délib. N°2024-16

Monsieur le Maire rappelle que le loyer de base est révisé annuellement en fonction de la variation de la moyenne sur quatre trimestres de l'indice publié par l'INSEE.

L'indice de référence des loyers est celui du 2^{ème} trimestre de l'année en cours soit une augmentation de 3,50 % pour l'année 2023. Pour rappel le loyer actuel est de 200,00 €.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide l'augmentation du loyer 41 rue Yves Montand de 2,00 % soit un loyer de 204,00€.

L'augmentation du Loyer sera effective le 1^{er} juillet 2024.

Le montant du loyer pour l'année de référence sera donc de 204,00 €uros (deux cent quatre euros) au 1^{er} juillet 2024.

Adopté à l'unanimité

DEMANDE DE CONTRIBUTION AGGLO SEINE EURE AU TITRE DE FOND DE CONCOURS SALLE DES SPORTS – DOJO Délib. N°2024-17

Suite à la rétrocession par la communauté d'agglomération Seine Eure à la Commune du bâtiment Salle des Sports – DOJO au 7 rue du Manoir, Monsieur Le Maire informe qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux urgents de toiture, de réfection complète du mur intérieur et des plinthes ou sont disposés les tatamis et le changement complet de deux vitrages cassés.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il est possible de solliciter une demande de contribution au titre d'un fond de concours à la communauté d'agglomération Seine Eure afin de procéder à ces travaux.

Plan de financement

Coût des travaux :

- Antho-Création en date du 08/10/2023 montant du devis H.T. n°1774 pour la somme de 8 722,50 €
- Antho-Création en date du 08/10/2023 montant du devis H.T. n°1775 pour la somme de 930,64 €
- Renard en date du 08/10/2023 montant du devis H.T. n°01051 pour la somme de 3 752,31 €

Soit un montant TOTAL H.T. de 13 405,45 €

Financement :

- | | |
|-----------------------------------|-----------------------|
| - Titre du fond de concours (50%) | 6 702,72 € HT |
| - Fonds propres | 6 702,73 € HT |
| SOIT un TOTAL H.T..... | 13 405,45 € HT |

Echéanciers des dépenses :

Date de début des travaux : Juillet 2024

Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- autorise Monsieur le Maire à activer le dispositif au titre d'un fond de concours à la communauté d'agglomération Seine Eure pour ce projet,
- autorise Monsieur le Maire à signer une convention et toutes les pièces qui s'y rapportent.

Adopté à l'unanimité

DEMANDE DE CONTRIBUTION AGGLO SEINE EURE AU TITRE DU FOND DE CONCOURS ORDINATEURS et ONDULEUR MAIRIE Délib. N°2024-18

Les deux ordinateurs et l'onduleur du secrétariat de la Mairie étant vieillissant et au vu de la nécessité de les remplacer Monsieur Le Maire informe qu'il est possible de solliciter une demande de contribution au titre d'un fond de concours à la communauté d'agglomération Seine Eure afin de les remplacer.

Plan de financement

Coût des travaux :

- SARL XEFI VERNON en date du 22/12/2023 montant du devis H.T. n°DE6842 pour la somme de 1 424,00 €
- SARL XEFI VERNON en date du 13/05/2024 montant du devis H.T. n°DE7033 pour la somme de 99,00 €

Soit un montant TOTAL H.T. de 1 523,00 €

Financement :

- Titre du fond de concours (50%)	761,50 € HT
- Fonds propres	761,50 € HT
SOIT un TOTAL H.T.....	1 523,00 € HT

Echéanciers des dépenses :

Date de début des travaux : Juillet 2024

Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- autorise Monsieur le Maire à activer le dispositif au titre d'un fond de concours à la communauté d'agglomération Seine Eure pour ce projet,
- autorise Monsieur le Maire à signer une convention et toutes les pièces qui s'y rapportent.

Adopté à l'unanimité

DEMANDE DE CONTRIBUTION AGGLO SEINE EURE AU TITRE DE FOND DE CONCOURS PETITE MAIRIE - RAVALEMENT PEINTURES INTERIEURS

Délib. N°2024-19

Monsieur Le Maire informe qu'il est nécessaire de terminer les travaux de réfection de la petite Mairie à Authouillet. Les travaux à prévoir sont le ravalement extérieur dans sa totalité ainsi que les peintures de tout l'intérieur.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il est possible de solliciter une demande de contribution au titre d'un fond de concours à la communauté d'agglomération Seine Eure afin de procéder à ces travaux.

Plan de financement

Coût des travaux :

- B. JOUTEL en date du 17/04/2024 montant du devis H.T. n°3994 pour la somme de 17 316,00 €
- CAPEL en date du 06/05/2024 montant du devis H.T. n°2024/37 pour la somme de 3 719,50 €

Soit un montant TOTAL H.T. de 21 035,50 €

Financement :

- Titre du fond de concours (50%)	10 517,75 € HT
- Fonds propres	10 517,75 € HT
SOIT un TOTAL H.T.....	21 035,50 € HT

Echéanciers des dépenses :

Date de début des travaux : Septembre 2024

Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- autorise Monsieur le Maire à activer le dispositif au titre d'un fond de concours à la communauté d'agglomération Seine Eure pour ce projet,
- autorise Monsieur le Maire à signer une convention et toutes les pièces qui s'y rapportent.

Adopté à l'unanimité

DEMANDE DE CONTRIBUTION AGGLO SEINE EURE AU TITRE DE FOND DE CONCOURS – ANCIENNE GARE *Délib. N°2024-20*

Monsieur Le Maire informe qu'il est nécessaire de rénover l'ancienne Gare. Les travaux à prévoir sont le changement de deux portes ainsi que la peinture de toutes les boiseries (fenêtres, volets et portes fenêtres).

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il est possible de solliciter une demande de contribution au titre d'un fond de concours à la communauté d'agglomération Seine Eure afin de procéder à ces travaux.

Plan de financement

Coût des travaux :

- Antho-crédation en date du 20/11/2023 montant du devis H.T. n°1784 pour la somme de	4 012,00 €
- Eric CAPEL en date du 16/01/2024 montant du devis H.T. n°2024/06 pour la somme de	8 830,00 €
Soit un montant TOTAL H.T. de	12 842,00 €

Financement :

- Titre du fond de concours (50%)	6 421,00 € HT
- Fonds propres	6 421,00 € HT
SOIT un TOTAL H.T.....	12 842,00 € HT

Echéanciers des dépenses :

Date de début des travaux : Juillet 2024

Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- autorise Monsieur le Maire à activer le dispositif au titre d'un fond de concours à la communauté d'agglomération Seine Eure pour ce projet,
- autorise Monsieur le Maire à signer une convention et toutes les pièces qui s'y rapportent.

Adopté à l'unanimité

DEMANDE DE CONTRIBUTION AGGLO SEINE EURE AU TITRE DE FOND DE CONCOURS ATELIER MUNICIPAL *Délib. N°2024-21*

Dans une démarche écologique, Monsieur Le Maire rappelle qu'il a été convenu d'installer des récupérateurs d'eau dans l'atelier municipal afin de collecter les eaux de pluie pour arroser les plantations de la commune.

Les travaux à prévoir sont la pose de gouttières, de tuyaux de descente et la pose de dix récupérateurs d'eaux de pluie de 1000 litres transparents grillagés.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il est possible de solliciter une demande de contribution au titre d'un fond de concours à la communauté d'agglomération Seine Eure afin de procéder à ces travaux.

Plan de financement

Coût des travaux :

- Entreprise Barthelemy en date du 04/04/2024 montant du devis H.T. n°DE00000283 pour la somme de 8 742,60 €	
Soit un montant TOTAL H.T. de	8 742,60 €

Financement :

- Titre du fond de concours (50%)	4 371,30 € HT
- Fonds propres	4 371,30 € HT
SOIT un TOTAL H.T.....	8 742,60 € HT

Echéanciers des dépenses :

Date de début des travaux : Juillet 2024

Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- autorise Monsieur le Maire à activer le dispositif au titre d'un fond de concours à la communauté d'agglomération Seine Eure pour ce projet,
- autorise Monsieur le Maire à signer une convention et toutes les pièces qui s'y rapportent.

Adopté à l'unanimité

Aménagement de sécurité Parkings et un trottoir - RD 836 - rue Yves Montand - Autheuil DEMANDE DE SUBVENTIONS - AMENDES DE POLICE ET FOND DE CONCOURS AGGLOMÉRATION SEINE EURE *Délib. N°2024-22*

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite aux nombreux travaux réalisées sur la RD 836, rue Yves Montand, il y a lieu d'y terminer les aménagements de sécurité du trottoir ainsi que des places de parkings le long des commerces côté Autheuil.

Le Maire rappelle que de tels travaux peuvent faire l'objet d'une demande de subvention au titre des Amendes de Police (50 % des travaux plafonné à 40 000 €) et qu'il est possible également de solliciter une demande de contribution au titre d'un fond de concours à la communauté d'agglomération Seine Eure de 50% sur le reste à charge.

Plan de financement

Coût des travaux :

- VERLEYEN TERRASSEMENT en date du 17/04/2024 montant du devis H.T. n°CL00147 pour la somme de 29 412,02 €

Soit un montant TOTAL H.T. de 29 412,02 €

Financement :

- Subvention au titre des Amendes de Police (50 % des travaux plafonné à 40 000 €)	14 706,01 € HT
- Fond de concours CASE (50 % reste à charge)	7 353,00 € HT
- Fonds propres	7 353,01 € HT
SOIT un TOTAL H.T.....	29 412,02 € HT

Echéanciers des travaux et des dépenses :

Date de début des travaux : Septembre 2024

Le Conseil Municipal, vu cet exposé et après en avoir délibéré :

- 1° - décide le principe des travaux énoncés ci-dessus
- 2° - sollicite l'octroi d'une subvention au titre des Amendes de Police
- 3°- autorise Monsieur le Maire à activer le dispositif au titre d'un fond de concours à la communauté d'agglomération Seine Eure pour ce projet
- 4° - autorise Monsieur le Maire à signer une convention et toutes les pièces qui s'y rapportent
- 5° - prend l'engagement de créer le moment venu, les ressources communales destinées à parfaire la subvention.

Adopté à l'unanimité

Aménagement de sécurité Pour Piétons RD 836 – voie piétonne rue Yves Montand - partie Authouillet - DEMANDE DE SUBVENTIONS AMENDE DE POLICE ET FOND DE CONCOURS AGGLOMÉRATION SEINE EURE Délib. N°2024-23

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la sécurisation des aménagements de sécurité pour piétons le long de la route départementale RD 836 rue Yves Montand côté Autheuil, il faut désormais effectuer le même type d'aménagement de sécurité pour les piétons le long de la route départementale RD 836 rue Yves Montand côté Authouillet.

Le Maire rappelle que de tels travaux peuvent faire l'objet d'une demande de subvention au titre des Amendes de Police (50 % des travaux plafonné à 40 000 €) et qu'il est possible également de solliciter une demande de contribution au titre d'un fond de concours à la communauté d'agglomération Seine Eure de 50 % du reste à charge.

Une étude chiffrée a permis d'évaluer cette dépense suivant le devis :

Plan de financement

Coût des travaux :

- VERLEYEN TERRASSEMENT en date du 26/06/2023 montant du devis H.T n°2023/0093 pour la somme de 69 436,19 €

SOIT un TOTAL H.T.....69 436,19 €

Financement :

- Subvention au titre des Amendes de Police (50 % des travaux plafonné à 40 000) 20 000,00 € HT
 - Fond de concours (50 % reste à charge) 24 718,00 € HT
 - Fonds propres 24 718,19 € HT
- SOIT un TOTAL H.T.....69 436,19 € HT**

Echéanciers des travaux et des dépenses :

- Date de début des travaux : Septembre 2024

Le Conseil Municipal, vu cet exposé et après en avoir délibéré :

- 1° - décide le principe des travaux énoncés ci-dessus
- 2° - sollicite l'octroi d'une subvention au titre des Amendes de Police
- 3°- autorise Monsieur le Maire à activer le dispositif au titre d'un fond de concours à la communauté d'agglomération Seine Eure pour ce projet
- 4° - autorise Monsieur le Maire à signer une convention et toutes les pièces qui s'y rapportent
- 5° - prend l'engagement de créer le moment venu, les ressources communales destinées à parfaire la subvention.

Adopté à l'unanimité

Remplacement lampes des éclairages publiques en Leds rue Yves Montand du numéro 1 jusqu'à l'entrée du parking de l'école - DEMANDE DE CONTRIBUTION AGGLO SEINE EURE AU TITRE DU FOND DE CONCOURS *Délib.*

N°2024-24

Monsieur le Maire rappelle les travaux prévus pour le programme du SIEGE 2024 qui consiste à remplacer les lampes des éclairages publiques en Leds. Chaque année une phase sera réalisée, la première phase se fera sur la rue Yves Montand du numéro 1 jusqu'à l'entrée du parking de l'école.

Le montant de 6 333,00 € HT comprend :

- le remplacement de 23 lanternes place pour place
- le remplacement de 6 lampes shp en LED
- 6 prises guirlandes
- le tout en lanterne SENSO en ral 6014

Monsieur Le Maire informe qu'il est possible de solliciter une demande de contribution au titre d'un fond de concours à la communauté d'agglomération Seine Eure afin de les remplacer.

Financement :

- Titre du fond de concours (50%)	3 166,50 € HT
- Fonds propres	3 166,50 € HT
SOIT un TOTAL H.T.....	6 333,00 € HT

Echéanciers des dépenses :

Date de début des travaux : Juillet 2024

Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- autorise Monsieur le Maire à activer le dispositif au titre d'un fond de concours à la communauté d'agglomération Seine Eure pour ce projet,
- autorise Monsieur le Maire à signer une convention et toutes les pièces qui s'y rapportent.

Adopté à l'unanimité

Demande de secours *Délib. N°2024-25*

Monsieur le Maire informe que les Membres de la Commission d'Aide Sociale se sont réunis le 17 avril 2024 pour une demande d'aide financière présentée par le Conseil Départemental de l'Eure concernant un administré de la commune.

Cet administré a rencontré des soucis financiers soudains et il a des difficultés pour régler les timbres fiscaux concernant le titre de séjour pour sa compagne pour un montant de 225,00 €. Ne pouvant pas régler cette somme il demande un secours de 125,00 € en cofinancement avec le secours catholique.

L'aide demandée à la commune pour l'aider est donc de 125 €.

Après avoir entendu cet exposé, les membres du Conseil Municipal décident de suivre l'avis favorable de la Commission d'Aide Sociale et d'octroyer l'aide sollicitée de 125,00 €. Un versement en ce sens sera fait directement à l'administré concerné.

Adopté à l'unanimité

Informations diverses :

Monsieur le Maire donne lecture de deux courriers de riverains se plaignant de la vitesse excessive des automobilistes route d'Évreux. Monsieur le Maire propose d'organiser une réunion en présence du Conseil Départemental et les administrés concernés afin de trouver des solutions concrètes.

Monsieur le Maire explique avoir reçu un courrier de plainte écrite liée à la présence du vélorail sur la commune : les participants urinent régulièrement sur les haies des habitants aux abords du lieu de départ, cela est effectivement inadmissible.

Questions diverses :

Monsieur Roussel propose de fixer une réunion de commission travaux afin d'avancer sur le projet de la salle d'activité rue du Manoir.

Madame Roussel relate la plainte d'un habitant à La Forêt, il a de nombreuses ornières. Elle reste en attente des travaux prévus à la Forêt.

Monsieur Charpentier informe qu'il a réparé la pompe au cimetière d'Autheuil.

Monsieur Crépeau rappelle que l'inauguration du Festival de l'Environnement est prévue à 11h00 au périscolaire, un arrêté de circulation « route barrée sauf riverains » a été pris pour le lotissement Le Parc.

Les semis de jachère fleurie sont faits face à l'Auberge Fleurie, au carrefour de la route de Gaillon, rue Yves Montand à l'entrée du lotissement La Couture et à l'entrée d'Ecardenville.

N'ayant plus rien à l'ordre du jour la séance est levée à 21h15

BERNAGE Jérôme	BUSSI Isabelle A reçu pouvoir de DIAS Delphine	CAPPOEN Grégory Absent excusé
CHARPENTIER Raynald A reçu pouvoir de MAHEUX Janine	CRÉPEAU Serge	DIAS Delphine A donné pouvoir à BUSSI Isabelle

LEMARCHAND Françoise Absente excusée	MAHEUX Janine A donné pouvoir à CHARPENTIER Raynald	MERLETTE Lucille
NOËL Denis	PAUL Olivier Absent excusé	PEIGNER Odile
POULIN Étienne	ROUSSEL Franck	ROUSSEL Nathalie